



EDITO
GEOFFROY CASTELNAU

Et pourquoi pas la Sécurité Incendie ?

Depuis des années, nos Agents de Sécurité Incendie — nos SSIAP actuellement, nos Agents ERP et IGH précédemment — ne relèvent pas du Livre VI du code de sécurité intérieure !

Ils peuvent donc travailler sur notre secteur d'activité réglementé avec un lourd passé judiciaire et sans carte professionnelle.

Rassurez-vous, dans les entreprises sérieuses et chez DPSA, ils ont tous leur carte professionnelle, c'est un prérequis à l'embauche

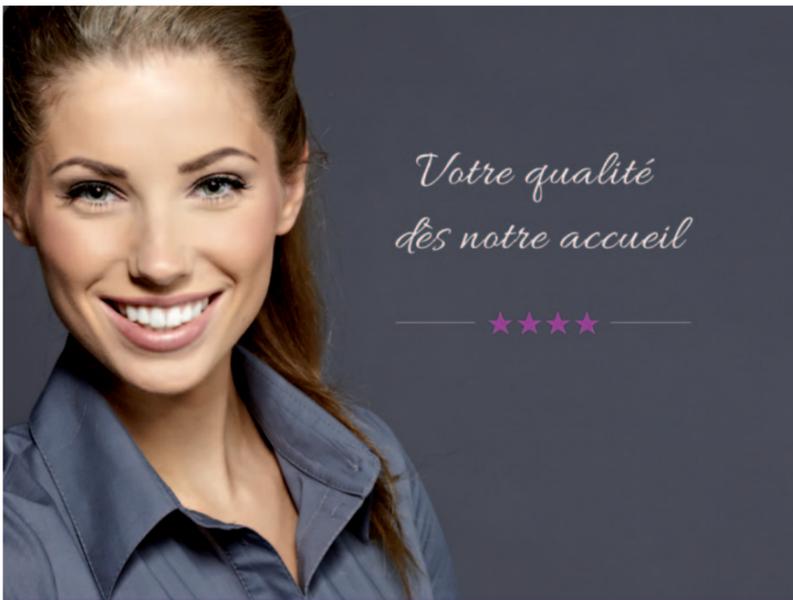
et dans les cas de reprise des personnels. Par contre, ils peuvent la perdre sans nous tenir au courant, sans être prévenus par le CNAPS et nous n'avons pas le droit de chercher à savoir...

Depuis quelques mois, un projet de loi sur la sécurité intérieure, dont la sécurité privée, est en lecture à l'Assemblée et au Sénat avec de grands espoirs pour nous d'évolutions de la profession, sclérosée depuis près de 40 ans (1983). Et si toutes les propositions

de loi de la profession et du GES validées par le CDSE semblent ne pas être retenues (Garantie financière, interdiction de la sous-traitance, statut juridique des Agents, publication des sanctions et amendes, etc), un amendement de dernière minute vient d'apparaître !

Le retour de la Sécurité Incendie dans la Sécurité Privée va peut-être enfin passer et mieux protéger demain nos tours de la Défense, nos stades et ERP

>>> SUITE AU VERSO



Votre qualité dès notre accueil



Altès
ACCUEIL

Leader de l'Accueil en entreprise sur Paris & Ile de France

ACCUEIL PHYSIQUE, TÉLÉPHONIQUE & VIP | CONCIERGERIE ASSISTANCE SERVICES GÉNÉRAUX | GESTION HÔTELIÈRE

01 47 31 42 08 ★ www.altès-accueil.fr



Nouveauté 2021

RISQUES ROUTIERS

STAGE PERMIS A POINTS

RÉCUPÉREZ VOS POINTS DE PERMIS DE CONDUIRE AVEC

pointbleu
FORMATION



A partir de 2021, POINT BLEU propose des stages de récupération de points du permis de conduire dans ses locaux du Carrefour Pleyel à Saint-Denis. Cinq sessions sont d'ores et déjà planifiées d'ici novembre 2021.

Le permis de conduire est indispensable pour la plupart de vos salariés amenés à se déplacer régulièrement. Il est essentiel de les informer et les sensibiliser d'une part à la sécurité routière, et d'autre part au risque d'annulation du permis de conduire en cas de perte totale du crédit de 12 points.

>>> SUITE AU VERSO

INNOVATION

LE GROUPE SODESUR SE MOBILISE AVEC

L'OFFRE EXCLUSIVE "GRANDS COEURS" DÉDIÉE AUX SERVICES AUX OCCUPANTS



Votre bien-être nous tient à cœur

Membre du Groupe SODESUR aux côtés de DPSA ILE DE FRANCE, ALTES ACCUEIL, EPI et POINT BLEU FORMATION, **GRANDS COEURS** innove dans la gestion de services dédiés aux occupants avec une offre de proximité, performante et sur-mesure au service de vos collaborateurs ...

FACTOTUM | GESTION LOGISTIQUE | GESTION SALLES DE REUNION SUPPORT SERVICES GÉNÉRAUX

... doublée d'une démarche exclusive et inédite pour dynamiser votre politique RSE et donner du sens à votre engagement sociétal !

DONATION SUR FACTURE ANNUELLE À UNE ASSOCIATION OU UN ORGANISME CARITATIF | DON DÉFISCALISABLE À HAUTEUR DE 60%

Pour en savoir plus, rdv sur www.grandscoeurs.fr



>>> SUITE EDITO

d'agents inscrits aux fichiers «S» pour des actes délictueux ou terroristes possibles. C'est juste du bon sens mais si c'est la profession qui le demande, cela semble louche...

Cela prouve que certains dans les ministères nous considèrent toujours comme des officines avec nos «vigiles».

Et c'est peu connaître le niveau atteint par certains de nos Agents de Sécurité Incendie, SSIAP3, Chefs de Service de Sécurité Incendie, voire mandataires encadrant dans certains cas plus de 50 personnes. C'est affligeant et cet immobilisme dure depuis tant d'années, que l'on frise le ridicule.

Quant au CNAPS, il aura au moins 2 mois pour se mettre à niveau et embaucher des contrôleurs en plus.

Alea jacta est !



Contactez
Bérengère SAMMARCELLI
Chargée de Développement
bsammarcelli@dpsa-securite.fr
+33 (0)6 13 21 24 84

Suivez notre actualité
SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



Autorisation administrative délivrée par le CNAPS N°AUT-075-2113-01-27-20140361671 du 28/01/2014. Article L612-14 du LIVRE VI du CSI : L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : GEOFFROY CASTELNAU - LA LETTRE BLEUE EST ÉDITÉE PAR DPSA ILE DE FRANCE - 18/22 RUE CURNONSKY 75017 PARIS - TÉL 01 47 31 25 25 - DPSA@DPSA-SECURITE.FR



MEMBRE DU GROUPEMENT DES ENTREPRISES DE SÉCURITÉ



CERTIFICATION NF SERVICE PREVENTION & SECURITE (NF 241)



MEMBRE ASSOCIE ARSEG



PARTENAIRE DE GRANDS COEURS



L'INSTITUT PASTEUR, UN SITE SENSIBLE SOUMIS À UNE RÉGLEMENTATION EXIGEANTE



RÉCUPÉRATION DES POINTS DE PERMIS

pointbleu
FORMATION

D'une durée légale de 14h, soit 2 jours consécutifs, la première session organisée dans les locaux de Point Bleu aura lieu les 19 et 20 avril prochains, et sera animée par deux intervenants titulaires de leur autorisation d'exercer : un spécialiste de la sécurité routière BAFM (Brevet d'Aptitude à la Formation des Moniteurs) et un psychologue.

Nous conseillons d'envisager ces stages volontaires* à partir d'un seuil de 6 points restant sur

le permis de conduire. Il devient urgent à partir de 4 points ou moins restant sur le permis pour éviter une invalidation du permis de conduire.

Ce stage fait appel à la responsabilité de tout un chacun sur la route par une prise de conscience individuelle. Il n'y a donc ni examen ni contrôle des connaissances, et les 4 points sont attribués dès le lendemain de la fin du stage**. Nos équipes assurent l'envoi de l'attestation de suivi de stage aux services préfectoraux.

LES DATES POUR 2021* : 19 & 20 AVRIL 2021 • 2 & 3 JUIN 2021
21 & 22 JUILLET 2021 • 30 & 31 AOUT 2021 • 2 & 3 NOVEMBRE 2021

* prévision 2021, dates susceptibles de modifications

* Le stage est obligatoire en permis probatoire lorsque vous commettez une infraction qui entraîne la perte d'au moins 3 points.
** Hors stages obligatoires demandés par une décision de justice, sans récupération de point.



Au-delà d'une récupération simple des points perdus du permis de conduire, ces stages sont aussi destinés à la prévention des risques routiers et à améliorer le comportement et la sécurité des conducteurs lors de déplacements professionnels... PENSEZ-Y !

Contactez nos équipes pour tout complément d'information :

contact@pointbleu-formation.fr

idec-mp.fr